

**Liste des pays de référence pour les produits phytopharmaceutiques à
usage agricole et « jardin » au 24/05/2018**

Référence réglementaire: Arrêté n°2017-1045/GNC du 16 mai 2017

- Tout pays membre de l'Union Européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.
- Australie,
- Nouvelle-Zélande,
- Etats-Unis
- Canada,
- Suisse.